Formation : Assurance vie Eligible DDA





PUBLIC CIBLE

Toute personne souhaitant approfondir ses connaissances en assurance vie



PRÉREQUIS Aucun





OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- o Apporter son devoir de conseil dans la rédaction et le suivi de la clause bénéficiaire
- o Comprendre, savoir expliquer et conseiller le souscripteur afin d'optimiser sa fiscalité



MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- 7 heures de formation en présentiel (intra-entreprise)
- QCM, exercices et évaluation finale

COMPETENCES

- Apporter son devoir de conseil dans la rédaction et le suivi de la clause bénéficiaire
- Comprendre, savoir expliquer et conseiller le souscripteur afin d'optimiser sa fiscalité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation des connaissances se réalise de manière continue par le QCM de fin de formation (le minimum requis est de 70%)

TYPE DE VALIDATION

Attestation de formation

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Etude de la demande de formation et inscription à l'adresse contact@kereisformation.com
- Démarrage possible à tout moment de l'année

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à contact@kereisformation.com

PROGRAMME



LES CLAUSES BÉNÉFICIAIRES D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE

I- La rédaction de la clause

- Quels sont les bénéficiaires potentiels
- o Existe-t-il des bénéficiaires incontournables
- Les points de vigilance sur les différences d'interprétation entre droit des assurance et droit successoral pour la rédaction des clauses bénéficiaires
- Quels sont les pièges à éviter

II- La vie de la clause

- Comment effectuer le suivi de la clause ?
- Quelles conséquences lors du prédécès du bénéficiaire ; les capitaux décès iront-ils à ses héritiers ou aux bénéficiaires subséquents nommés dans la clause ?
- Mises en situation / Cas pratiques avec l'objectif du devoir de conseil et des obligations en matière de lutte contre les contrats en déshérence

III- Les clauses complexes

- o Quels sont les points d'attention pour rédiger correctement une Clause démembrée
- Ouel formalisme pour mettre en place un contrat intergénérationnel et pacte adjoint

FISCALITÉ ASSURANCE VIE : COMPRENDRE, SAVOIR EXPLIQUER ET CONSEILLER LE SOUSCRIPTEUR AFIN D'OPTIMISER SA FISCALITÉ

Préalable

- Rappel de calcul de la rentabilité finale d'un placement : Rentabilité = rendement frais - fiscalité
- L'impact des frais peut être important sur la rentabilité d'un placement
- Comparaison PEA / PER / Assurance vie et Contrat de capitalisation en distinguant la taxation, les prélèvements sociaux, le report de la moins-value et la conservation de l'antériorité du contrat

I- Cotisations

- o Comment déclarer un contrat pour qu'il bénéficie du régime d'Epargne handicap
- La prise en compte des intérêts payées pour l'avance ou crédit immobilier / conditions de déductibilité des revenus fonciers des intérêts payés pour l'avance

II- Rachat

- Comment calculer l'imposition du rachat partiel
- Ouelle base taxable pour les rachats Successifs ?
- o Quid de l'assiette taxable Sur un contrat en moins-value
- o Dans quels cas l'assuré peut demander le remboursement des Prélèvements sociaux

PROGRAMME



SUITE : FISCALITÉ ASSURANCE VIE : COMPRENDRE, SAVOIR EXPLIQUER ET CONSEILLER LE SOUSCRIPTEUR AFIN D'OPTIMISER SA FISCALITÉ

III- Décès

Préalable:

- o Rappel de l'absence de fiscalité des contrats non dénoués ou des contrats en souscription conjointe avec dénouement au second décès.
- O Que se passe-t-il en l'absence de clause bénéficiaire
- o Quels sont les contrats assujettis et ceux qui ne sont pas assujettis : ADE, prévoyance collective, à titre onéreux

Régime 990 I

- Calcul de l'abattement et des taxations à comparer avec le barème des droits de succession
- Modalité de déclaration
- o Exercices de calcul

Régime 757 B CGI

- o Calcul de l'abattement et de la taxation
- o Rôle du notaire
- o Comparaison souscription à 69 ans et souscription à 71 ans
- Exercices

Vos interlocuteurs



VOS RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES



Bruno FERRE
Formateur expert
en crédit et en
assurance



Laurence BRIAS
Formatrice experte
en crédit et en
assurance



Sophie CORINI
Formatrice experte
en crédit et en
assurance et Coach
certifiée RNCP



Fabrice
COURAULT
Formateur expert en
assurance et gestion
de patrimoine

VOS CONTACTS

Pôle administratif:

Marine LEGRAND marine.legrand@kereisformation.com 01 80 52 35 21

Pôle technique:

Emmanuelle BERTRAND & Hortensia NGORA tuteur@kereisformation.com

Pôle pédagogique:

Laurence BRIAS, Sophie CORINI, Fabrice COURAULT et Bruno FERRE tuteur@kereisformation.com



Kereis Services, société en nom collectif 112, avenue Kléber - 75116 PARIS 822 620 225000 26

www.kereisformation.com

